

Ville de Bastia, enquête publique

Par arrêté en date du 9 Avril 2021, Monsieur le Maire de Bastia a prescrit une enquête publique relative à la mise en concordance du cahier des charges de deux lotissements avec le PLU.

Le projet porte sur une modification des dispositions des cahiers des charges de deux lotissements, le « Lotissement Colombani » et le « Lotissement Zone Industrielle de Bastia », afin de les mettre en concordance avec les règles fixées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bastia, et de réduire ainsi les risques contentieux à l'avenir.

L'enquête publique se déroulera durant 23 jours, à compter du Mardi 4 Mai 2021 à 9h00 au Jeudi 27 Mai 2021 à 17h00.

Monsieur Gérard PERFETTINI a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en qualité de commissaire enquêteur, ainsi que Monsieur Don-Jean ROMANACCE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public ou des représentants d'associations qui demanderont à être entendus. Il les recevra en Mairie, située au rond-point GUIDICELLI 20200 BASTIA, au rez-de-chaussée du bâtiment, bureau des risques incendie, aux dates et horaires suivantes :

- Mardi 4 Mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 18 Mai 2021 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 27 Mai 2021 de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de BASTIA du Mardi 4 Mai 2021 au Jeudi 27 Mai 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de 8h à 12 h et de 13h30 à 17 h. Un poste informatique sera également mis à la disposition du public pour la consultation du dossier.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la ville : <https://www.registre-dematerialise.fr/2444>

Durant la durée de l'enquête publique, soit du Mardi 4 Mai 2021 à 9h00 au Jeudi 27 Mai 2021 à 17h00, les observations et propositions du public portant sur l'objet de l'enquête pourront être :

- Consignées dans le registre papier,
- Adressées par voie postale à l'intention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bastia - rond-point Guidicelli - 20200 Bastia,
- Déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7j/7j, 24h/24h, depuis l'adresse : enquete-publique-2444@registre-dematerialise.fr

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son avis dans un délai de 30 jours.